

Autre pas vers la grève à CFER-TV

par J.-Claude PAQUET
(du bureau du Soleil)

RIMOUSKI — Les membres du syndicat des employés de CFER-TV, local 2378 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCF), ont résolu unanimement, au cours d'une assemblée générale tenue vendredi dernier, d'entreprendre les démarches auprès du ministre fédéral du Travail pour obtenir leur droit de grève légale, étant donné que le conciliateur Albert Maisonneuve s'est retiré de la négociation vendredi dernier.

Selon le président du syndicat, M. Paul Lapointe, les syndicats ont pris cette importante décision à la suite de la lenteur des négociations provoquée par l'attitude de la partie patronale.

Rappelons que le syndicat des employés de CFER-TV a obtenu son accréditation en septembre dernier, que le syndicat a déposé son projet de contrat sur les clauses normatives le 5 janvier dernier et que les négociations ont débuté en mai dernier.

Après trois semaines de négociations intensives, dit le président du syndicat, il n'y a toujours rien de réglé sauf quelques banalités, ce qui aurait conduit au retrait du conciliateur du ministre. Selon M. Lapointe, les syndicats ont réaffirmé leur appui au comité de négociation et manifesté leur mécontentement face à ce qu'ils qualifient de mauvaise foi évidente des négociateurs de Télé-Capitale.

Au cours de leur dernière assemblée générale, les membres du

syndicat ont fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention d'accepter des conditions de travail inférieures à celles obtenues par leurs collègues de Télé-Capitale, à Québec, et qu'ils sont également déterminés à conserver leurs droits acquis. A titre d'exemple, le président a souligné que la partie patronale avait proposé cyniquement d'augmenter la semaine de travail de 35 heures à 37 heures et demie, et que dans les cachets des annonceurs, on proposait des baisses variant entre 10 et 60 pour 100.

D'un autre côté, a précisé le président du syndicat, la partie patronale offre des augmentations de 10 pour 100 réparties sur deux ans, à compter de la date de la signature de la convention, alors, dit-il, que les employés n'ont pas obtenu d'augmentation depuis septembre 1979.

Le président du syndicat conclut en disant qu'au cours de la ronde de négociations qui s'est terminée vendredi dernier, aucune clause d'importance n'a fait l'objet de concessions de la part des négociateurs patronaux, et que cette attitude rigide de l'employeur se situe bien dans ce que le syndicat appelle la mentalité télé-capitaliste.

Sol-Plus: le budget est épuisé

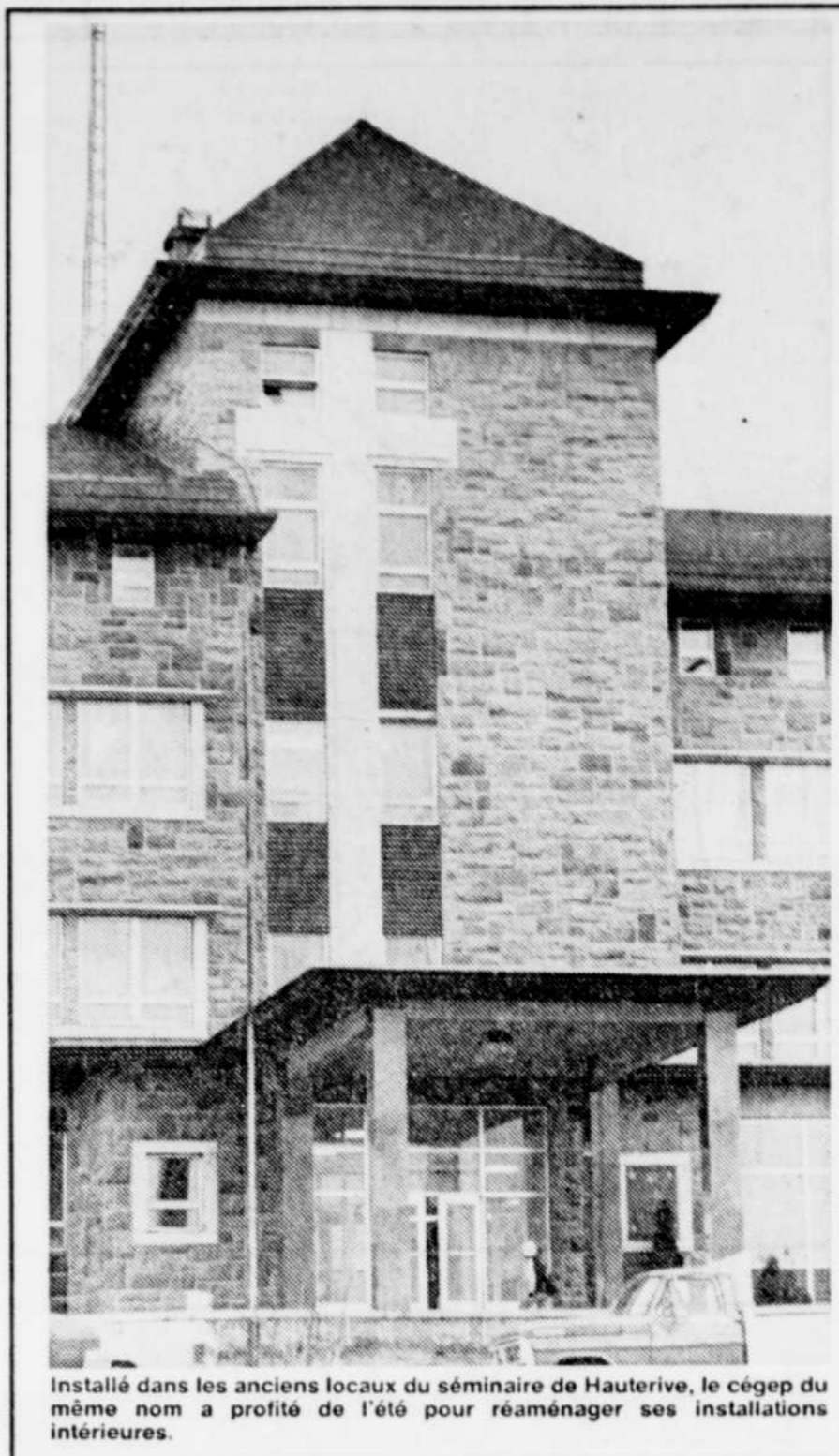
RIMOUSKI (J.-C. P.) — La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent vient d'affirmer que les craintes qu'elle avait soulevées lors de sa conférence de presse du 19 mai dernier, relativement à la méthode de contrôle des budgets gouvernementaux dans le domaine du drainage agricole et des travaux mécanisés (Sol-Plus), sont maintenant une réalité.

En effet, affirme l'organisme, depuis le 28 juillet 1981, les producteurs agricoles ne peuvent plus obtenir de permis avec garantie budgétaire pour la réalisation des travaux. Compte tenu qu'il s'agit d'un budget limité et que le principe du "premier arrivé premier servi" est appliqué sur ces programmes dans l'ensemble de la province, les producteurs du Bas-Saint-Laurent se retrouvent en plein début de la période de réalisation des travaux mécanisés avec des budgets épuisés.

L'UPA du Bas-Saint-Laurent explique que la situation climatique dans le Bas-Saint-Laurent oblige les producteurs à commencer les foins quinze jours après les régions situées plus au sud. Cette situation, précise l'UPA, pénalise les producteurs de l'Est.

D'autre part, poursuit l'UPA, les producteurs de la région ne peuvent retenu plus tôt dans l'année les budgets nécessaires à la réalisation de ces travaux, étant donné qu'ils doivent les réaliser dans les 30 jours suivant leur acceptation pour ce qui est des travaux mécanisés, et 60 jours dans le cas du drainage. En outre, ils doivent s'assurer pour cette période, de la disponibilité d'un entrepreneur en travaux mécanisés accrédité par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Selon l'UPA du Bas-Saint-Laurent, cette situation a aussi un impact sur la réalisation d'autres programmes, telle que la remise en valeur des terres agricoles non utilisées.



Installé dans les anciens locaux du séminaire de Hauterive, le cégep du même nom a profité de l'été pour réaménager ses installations intérieures.

Le cégep de Hauterive s'est fait une beauté

par Jean Didier FESSOU

HAUTERIVE — Dès le mois de janvier prochain, les 1,010 étudiants du campus Manicouagan pourront profiter des magnifiques installations d'un stade couvert d'une superficie de 43,000 pieds carrés. Érigées au coût de \$2.6 millions, ces nouvelles installations sportives comprendront, en plus des commodités habituelles, des courts de tennis, de basketball, de racquetball et même une piste intérieure.

Attenant au cégep, ce stade couvert est le fruit d'un projet communautaire où sont impliqués, en plus du cégep de Hauterive, la ville de Hauterive, la Commission scolaire Manicouagan et le Centre des ressources institutionnelles de la Côte-Nord. Les procédures d'utilisation de ce stade restent à déterminer selon les quatre "co-propriétaires".

Ces informations ont été confirmées au SOLEIL par un porte-parole du cégep de Hauterive, M. Yvon Caouette.

Réaménagement des lieux

Installé dans les anciens locaux du séminaire de Hauterive, une bâtisse construite en 1954, le cégep de Hauterive a profité de la trêve estivale pour refaire peu neuve et réaménager ses installations intérieures.

Ainsi, cet été, au coût de \$800,000, ont été réaménagés les locaux destinés aux étudiants, notamment le "kibboutz", le laboratoire des langues, les salles de l'audio-visuel, la bibliothèque et les services auxiliaires.

D'ici une semaine, lors de la rentrée des classes, les travaux seront complétés à 75 pour 100, estime M. Yvon Caouette. En at-

tendant c'est la pagaille un peu partout. Notamment pour les 200 employés, dont 85 professeurs, qui se préparent fébrilement à organiser la rentrée des classes.

Cette rentrée se fera dès la semaine prochaine: lundi et mardi auront lieu les inscriptions, mercredi à vendredi les activités d'accueil et les cours eux-mêmes.

Rappelons que ce sont 1,010 étudiants qui sont attendus à cette session d'automne. L'année dernière ils étaient 981 étudiants à fréquenter l'établissement. Soit une légère augmentation d'une trentaine d'étudiants.

Le budget aujourd'hui

C'est à compter d'aujourd'hui mardi que sera passé au crible le budget pour la nouvelle année scolaire. Et, selon les informations fournies par M. Yvon Caouette, il avoisinera les \$3 millions lorsqu'il sera adopté.

Parmi les nouveautés qui marqueront la nouvelle année scolaire, il en est une qui mérite attention: en effet, pour la première fois cette année, le cégep de Hauterive dispensera un cours de deuxième année en technologie du génie civil et qui s'adressera à 23 étudiants, en plus des 30 nouveaux qui fréquenteront le cours de première année.

Enfin signalons que le cégep de Hauterive est le seul établissement du genre au Québec à dispenser le cours de technique d'aménagement cynégétique et halieutique. Ce sont 120 étudiants, dont 55 nouveaux cette année, qui suivent cet enseignement qui les préparera au métier de gestionnaire de la faune, des réserves de chasse et de pêche et autres activités connexes.

La voix gaspésienne est gratuite!

MATANE (M.C.) — A compter de cette semaine, l'hebdomadaire "La voix gaspésienne" sera distribué gratuitement.

Le journal, qui en est à sa 25e année d'existence, verra son tirage passer de quelque 10,000 copies à 16,000.

Cette décision survient peu de temps après l'annonce d'implanter un second hebdomadaire, également distribué gratuitement, dans la région de Matane et Sainte-Anne-des-Monts.

Rejoint au téléphone, le directeur et éditeur de la publication, M. Octave Lapointe, a indiqué que la décision n'a pas été dictée par l'arrivée d'un concurrent.

"Cela a peut-être influencé les délais, a reconnu M. Lapointe, mais nous étudions cette possibilité depuis deux ans." Il ne s'agirait pas de la seule possibilité envisagée.

"Ce changement faisait partie des alternatives étudiées", a poursuivi M. Lapointe. D'ici un mois ou deux, d'autres changements seraient à prévoir, mais, pour l'instant, l'éditeur préfère taire la nature de ces changements.

La voix gaspésienne dessert le territoire s'étendant de Les Boules à Les Méchins sur le littoral, une partie de la vallée de la Matapédia ainsi que la ville minière de Murdochville, dans le comté de Gaspé.

Dans un communiqué de presse, M. Lapointe explique qu'il existe dans le domaine des hebdomadaires une tendance à la distribution gratuite.

Nombreuses inondations à Rimouski

par Lucien LATULIPPE

La pluie diluvienne qui s'est abattue sur la région de Rimouski, avant-hier soir, a causé l'inondation de nombreux sous-sols de maisons de cette ville du Bas-du-Fleuve, mais personne n'a, semble-t-il, été obligé de s'enfuir.

Selon Environnement-Canada à l'aéroport de Mont-Joli, il est tombé 55.2 mm de pluie sur Rimouski, dont 35 mm entre 20h, dimanche soir, et 2h hier matin. Les nombreux cours d'eau qui convergent vers Rimouski n'ont pas tardé à déborder et, en ville, les égouts ne pouvaient absorber cet afflux soudain.

Les paroisses les plus touchées sont Sainte-Odile, Saint-Robert et Saint-Pie-X, particulièrement dans les nouveaux secteurs résidentiels où le réseau d'égout n'est pas complet.

Il était 21h45 lorsque

les plaintes de citoyens ont commencé à affluer au poste de police et, en moins d'une heure, une centaine d'appels ont été enregistrés. Tous les employés de la ville tant de la voirie que de l'aqueduc sont entrés au travail.

La police laisse entendre qu'à certains endroits, il y avait plusieurs pieds d'eau dans la rue, mais qu'il n'avait pas été nécessaire d'évacuer personne.

Des pompes ont été utilisées pour vider les sous-sols, hier matin, après que la pluie eut cessé. L'inondation s'est résorbée et, hier soir, on pouvait dire que la situation était redevenue normale.

Mais l'eau a causé des dommages élevés et les citoyens ont déclaré que les autorités de la ville en entendraient parler.

Dans la Beauce Il a plu considérablement partout au Québec au cours de la

fin de semaine. Les amateurs de baseball de Montréal en savent quelque chose.

Dans la région de Québec, la pluie n'a cessé durant trois jours et, selon Environnement-Canada à l'aéroport de Québec, la précipitation de pluie était évaluée, hier soir, à 43.7 mm; soit 31.8 samedi, 5.4 dimanche et 6.5, hier.

La pluie a été particulièrement abondante dans la région de la Beauce, hier. La rivière Chaudière a gonflé considérablement, mais la route principale n'a pas été touchée.

Dans la ville de Sainte-Marie, pendant quelque temps, les égouts ont regorgé, mais la police ne mentionnait aucun dégât important, hier soir.

Par contre, dans la région de Saint-Joseph, l'eau ne cessait de monter, hier soir, et elle a envahi plusieurs bas-fonds. Des terrains de camping ont dû être évacués et des champs

d'avoine sont inondés. L'eau est particulièrement terreuse. Des portions de route secondaires ont été emportées. Les rives de nombreux cours d'eau ont subi le même sort et le courant tumultueux charrie aussi de nombreux débris.

Ainsi craint-on que les dommages soient énormes. En se retirant, l'eau laissera un limon épais dont il sera difficile de se départir ou que le temps parviendra à éliminer graduellement.

Pour faire contraste avec les autres régions du Québec, Sept-Îles a été presque épargnée par la pluie. Selon Environnement-Canada dans cette ville de la Côte-Nord, la précipitation a été 7.4 mm, 6.6 samedi et 0.8 dimanche.

CLUB SANTÉ ET FORME
2750, ch. Ste-Foy
Plaza Laval, Ste-Foy

Le centre de conditionnement physique SANTE ET FORME est unique en son genre car il a choisi comme devise la perfection dans tous ses services.

GRAND SPECIAL D'OUVERTURE
Prix abordables pour une période limitée
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, APPELEZ 659-4838 — 659-4837

Jeunes gens! Jeunes filles! Adultes!

COURS DU JOUR ET DU SOIR
Cours commercial régulier
Secondaires III - IV - V
Certificat du ministère de l'Éducation
Attention spéciale aux adultes

ECOLE COMMERCIALE BLUTEAU INC.
475, de la Canardière - Tél: 524-3215
Essai de 15 jours gratuit - Prêt sans intérêt
Bureau: 9h00 à 20h30

LE KILT SE PORTE BIEN

avec un petit quelque chose de clair, mais quelque chose de discret.

Une touche riieuse ici, comme un chemisier de crêpe framboise. Là, tout le sérieux du spencer noir en velours. Enjoué et versatile, oui le kilt de laine se porte à toute heure. Et quelle harmonie de clair-obscur!

salon Jade

PLACE LAURIER ATRIUM
5555, 3e Av. ouest (Continuité de l'Av. du Colisée)
Charlesbourg

Bientôt nous serons deux pour mieux vous servir...

PLACE STE-FOY
GALERIES DE LA CAPITALE

CLEMENT
L.TÉL.

Offrez-vous-la pour l'automne!

\$6,998⁰⁰

no unité 8472

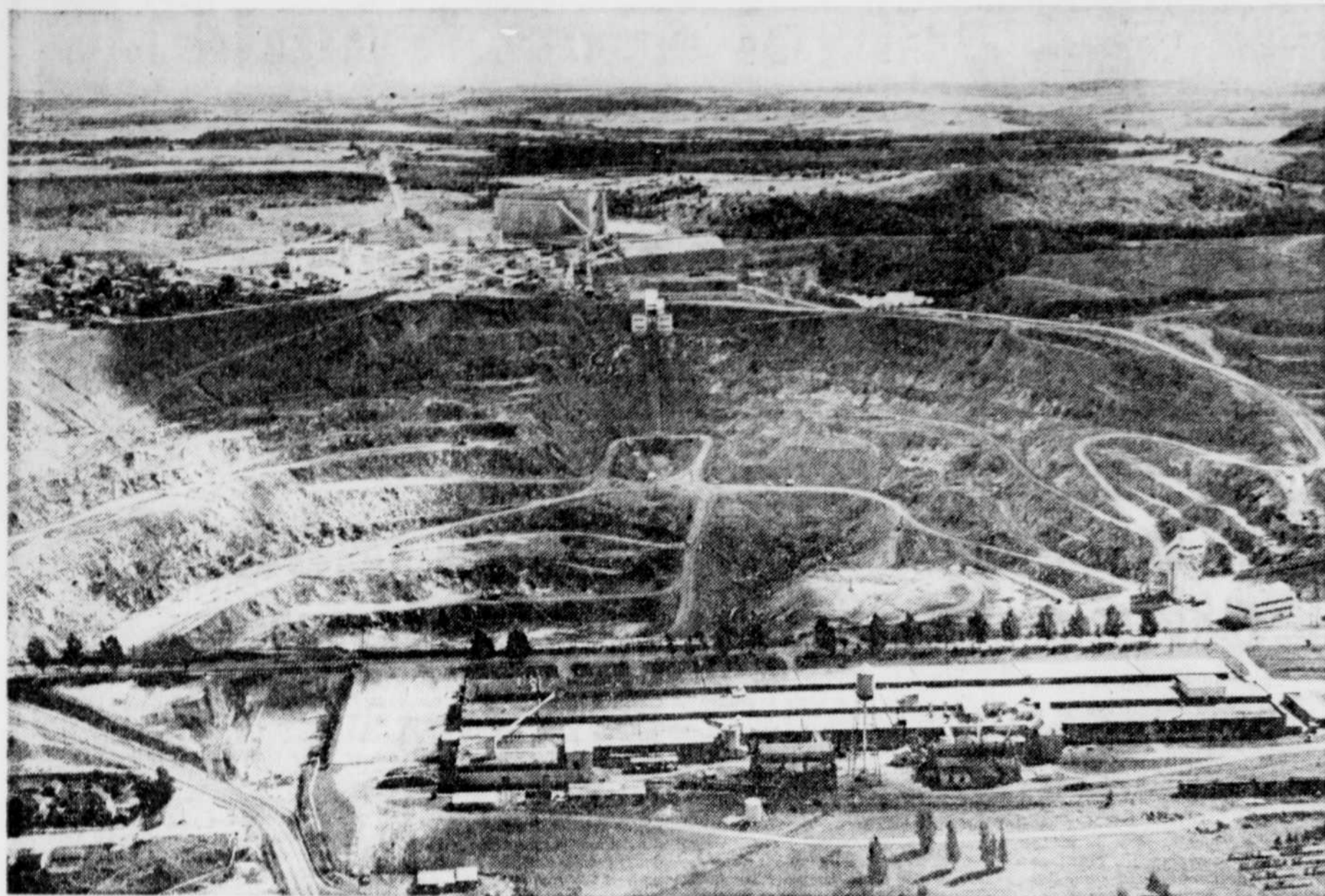
Reliant 2 portes

Sièges en tissu et vinyle, transmission 4 vitesses, moteur 2.2 litres, dégivreur électrique, moulure protectrice, radio AM, suspension renforcée, pneus radiaux. Certaines options illustrées en sus.

Automobiles Guy Beaudoin
CHRYSLER • PLYMOUTH • CAMIONS DODGE

CHRYSLER - PLYMOUTH - CAMIONS DODGE
MAITRE EN ECONOMIE
LYSTER: (819) 389-5721
LAURIER STATION: (418) 728-2863
Ligne directe pour Québec: 692-1815
(Service ouvert jusqu'à minuit, sauf le vendredi)

Grève des cols blancs de la Johns-Manville



Le travail à la mine d'amiante de la Johns-Manville d'Asbestos a été perturbé hier, des travailleurs refusant de franchir la ligne de piquetage des 18 cols blancs de la compagnie.

par Fortunat MARCOUX
(du bureau du Soleil)

THETFORD-MINES — L'exploitation de la mine d'amiante de la compagnie Johns-Manville Canada Inc., à Asbestos, dans l'Estrie, a été perturbée pendant quelques heures, hier matin, après que des travailleurs à l'heure eurent refusé de franchir les lignes de piquetage dressées vers les 7h par 181 "cols blancs" syndiqués (CSD) qui négocient le renouvellement de leur convention collective.

Egalement affiliés à la CSD, les mineurs sont retournés au travail vers 10h30 à la suite d'une recommandation formulée en ce sens par les dirigeants du syndicat. Ces derniers leur ont expliqué que leur geste était illégal et que leur refus de traverser les barrières pouvait être interprété comme un refus de travailler par l'employeur.

Quant aux 166 employés de bureau et aux 15 techniciens de la fibre, ils ont déclenché la grève pour appuyer leurs revendications. Les négociations devaient reprendre ce matin entre les parties patronale et syndicale en présence d'un conciliateur.

Les pourparlers ont échoué sur les salaires et le fonds de pension. Le syndicat réclame ce que la compagnie

a accordé à ses employés à l'heure en mai dernier, c'est-à-dire une prime d'enrichissement annuelle de 2 pour 100 et l'indexation du revenu. L'employeur refuse d'accorder le boni de vie chère et propose une entente d'une durée de trois ans prévoyant des augmentations de salaires de 10 pour 100 par année.

Concernant la caisse de retraite, les grévistes veulent la parité avec les "cols bleus", soit une pension mensuelle de \$10.50 par année de service en 1981, de \$12 en 1982, et de \$13 en 1983. Actuellement, le fonds de pension équivaut à \$9 par mois par année de travail.

Le dernier contrat de travail a pris fin le 16 avril dernier. Les employés avaient acquis le droit de grève le 15 juillet dernier.

Mises à pied
Ce débrayage coïncide avec le licenciement de 29 employés de bureau dont 10 "occasionnels". Selon un porte-parole syndical, ces congédiements ne sont pas liés au conflit de travail. Ils étaient prévisibles à cause d'une diminution de la production.

Par ailleurs, une centaine d'employés à l'heure ont été mis à pied cette semaine ou le seront la semaine prochaine.

La compagnie a éliminé 500 emplois depuis septembre 1980. Dix-huit cent cinquante "cols bleus" sont encore au travail.

Un autre pas vers la grève à CFER-TV

par J.-Claude PAQUET
(du bureau du Soleil)

RIMOUSKI — Les membres du syndicat des employés de CFER-TV, local 2378 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCF), ont résolu unanimement, au cours d'une assemblée générale tenue vendredi dernier, d'entreprendre les démarches auprès du ministère fédéral du Travail pour obtenir leur droit de grève légale, étant donné que le conciliateur Albert Maisonneuve s'est retiré de la négociation vendredi dernier.

Selon le président du syndicat, M. Paul Lapointe, les syndiqués ont pris cette importante décision à la suite de la lenteur des négociations provoquée par l'attitude de la partie patronale.

Rappelons que le syndicat des employés de CFER-TV a obtenu son accréditation en septembre dernier, que le syndicat a déposé son projet de contrat sur les clauses normatives le 5 janvier dernier et que les négociations ont débuté en mai dernier.

Après trois semaines de négociations intensives, dit le président du syndicat, il n'y a toujours rien de réglé sauf quelques banalités, ce qui

aurait conduit au retrait du conciliateur du ministère. Selon M. Lapointe, les syndiqués ont réaffirmé leur appui au comité de négociation et manifesté leur mécontentement face à ce qu'ils qualifient de mauvaise foi évidente des négociateurs de Télé-Capitale.

Au cours de leur dernière assemblée générale, les membres du syndicat ont fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention d'accepter des conditions de travail inférieures à celles obtenues par leurs collègues de Télé-Capitale, à Québec, et qu'ils sont également déterminés à conserver leurs droits acquis. A titre d'exemple, le président a souligné que la partie patronale avait proposé cyniquement d'augmenter la semaine de travail de 35 heures à 37 heures et demie, et que dans les cachets des annonceurs, on proposait des baisses variant entre 10 et 60 pour 100.

D'un autre côté, a précisé le président du syndicat, la partie patronale offre des augmentations de 10 pour 100 réparties sur deux ans, à compter de la date de la signature de la convention, alors, dit-il, que les employés n'ont pas obtenu d'augmentation depuis septembre 1979.

Le 8e Cooprix de la région de Québec ouvrira ses portes cette semaine

par Marc LESTAGE

C'est à compter de cette semaine que le huitième et le plus vaste Cooprix de la région de Québec ouvrira ses portes, dans le nouveau centre commercial Les Galeries de la Capitale, à Québec.

Installé au coût de plus de \$2 millions, le nouveau magasin appartient à la Coopérative des consommateurs de la Capitale qui compte actuellement 500 sociétaires. Le président du groupe, M. Yves Jobin, a indiqué hier au SOLEIL que l'on es-

père recruter 2.000 nouveaux membres au cours des deux prochains mois suivant l'ouverture du supermarché coopératif.

Le nouveau Cooprix couvre 33.000 pieds carrés d'un local loué pour 20 ans dans les Galeries de la Capitale. C'est la Fédération des magasins coop du Québec qui a garanti les opérations du nouveau Cooprix à cet endroit pour la durée du bail.

Depuis dix jours, les 65 employés du magasin préparent les étalages en vue de l'ouverture prévue pour mer-

credi le 19 août. C'est M. Jean-Paul Dusablon, autrefois directeur de la supervision à la Fédération des magasins coop, qui assurera la gérance du Cooprix de la Capitale.

En terme d'investissements, ce projet a été réalisé avec le concours de plusieurs partenaires du secteur coopératif dont la Fédération de Québec des caisses populaires qui a prêté \$630.000, la Société de développement coopératif, \$320.000, les Caisses populaires de la région de Québec, \$150.000 et les membres dont la con-

tribution atteindra \$300.000 lorsque l'on aura réalisé l'objectif de recrutement de 3.000 sociétaires à \$100 chacun.

Entre-temps, c'est la Fédération des magasins coop qui a souscrit les \$600.000 qui manquent pour assurer le démarrage du projet. La contribution de la fédération pourrait bien doubler avant que le magasin atteigne son seuil de rentabilité et que les frais inhérents à l'ouverture ne soient amortis, d'ici deux ans, selon le président de la coopérative, M. Jobin.

PEANUTS



LES JUNGLES



MUTT ET JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE

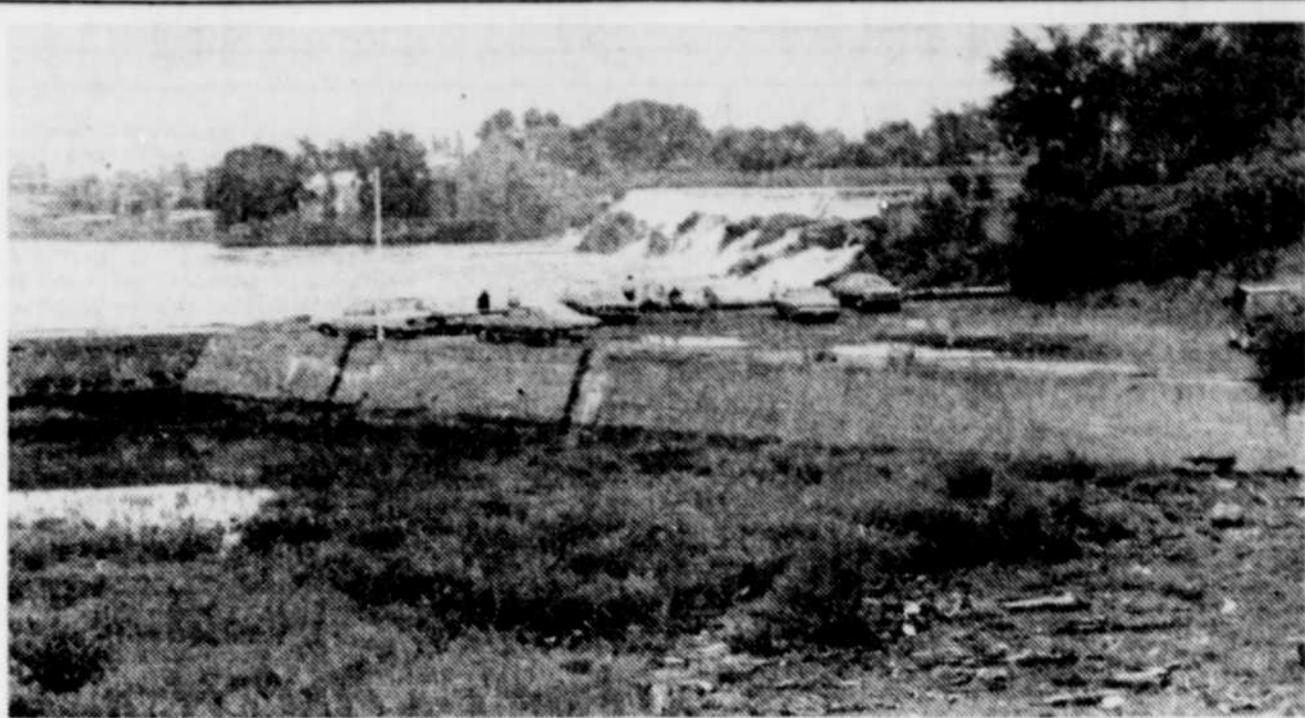


BLONDINETTE



LES PIERRAFEU





Les chutes écument

Habituellement à sec, en cette période estivale, les chutes de Montmagny écumaient ces jours derniers d'un fort débit d'eau, suite à de courtes mais abondantes averse. Un spectacle que des vacanciers se plaisent à admirer.

Le maire de Lambton admet avoir fraudé

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le maire de Lambton, M. Normand St-Pierre, gérant général et administrateur de l'entreprise la Lingerie Lambton Inc., s'est reconnu coupable, en fin de semaine, devant le juge Yvon Roberge, de Lac-Mégantic, de fraude fiscale sur deux chefs d'accusation et a été condamné à payer des amendes se totalisant à \$7.051.

Il s'agit de deux chefs d'accusation qui avaient été portés par les représentants de Revenu Canada. L'impôt, à l'endroit de l'homme d'affaires Normand St-Pierre, pour avoir éludé l'impôt fédéral à payer pour les années 1976 à 1978 inclusivement.

Le juge Yvon Roberge a donné à Normand St-Pierre un délai de 45 jours pour s'acquitter de ses amendes.

sinon, il devra purger une sentence de 3 mois de prison.

Dans ses explications au juge Yvon Roberge, le procureur du ministère public, Me Jérôme Poirier, avait réclamé que Normand St-Pierre se devait d'être condamné personnellement comme individu pour ne pas avoir déclaré un revenu total de \$41.996 représentant une somme d'impôt de \$7.646,23.

Aussi, d'être condamné comme gérant général et administrateur de la Lingerie Lambton Inc., pour avoir aidé la compagnie à ne pas payer un impôt de \$12.998 sur la même période.

Selon Me Poirier, "le maire de Lambton avait élaboré un stratagème lui permettant de s'approprier, à ses fins personnelles, des sous-contracts de couture effectués pour des entrepreneurs des environs, par sa compagnie, la Lingerie Lambton Inc."

L'industriel Normand St-Pierre est maire de la municipalité de Lambton depuis novembre 1976 et son présent terme expire en novembre 1982.

La municipalité de Lambton dont la population est de 1.540 âmes, se situe à quelque 90 milles au sud de la ville de Québec.

Un commissaire industriel nommé pour Beauce-Centre

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le Groupement économique de Beauce-Centre Inc. (GEBCI) a procédé à l'engagement d'un commissaire industriel en la personne de M. Valère Morissette, originaire de Sainte-Claire de Dorchester.

M. Morissette est présentement commissaire industriel adjoint à la Société d'expansion de Nouvelle-Beauce Inc. (SENB), du secteur de Sainte-Marie de Beauce, et entrera en fonction le 1er septembre prochain, dans le bureau d'affaires de GEBCI, à Saint-Joseph de Beauce.

C'est ce qu'a appris LE SOLEIL et l'une des conditions d'engagement est que M. Valère Morissette devra résider sur le territoire desservi par GEBCI.

Le choix de M. Valère Morissette, âgé de 26 ans et titulaire d'un baccalauréat en arts spécialisés en économie de l'université de Sherbrooke, a été fait parmi une douzaine de candidats et c'est un comité de sélection qui a recommandé l'engagement de M. Morissette.

On rappelle que c'est au début d'avril de la présente année, que le ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a consenti à faire de GEBCI un organisme reconnu en tant que commissariat industriel subventionné par ce ministère.

La création d'un troisième pôle de développement économique dans la Beauce permettra le regroupement d'une quinzaine de municipalités du centre de ce territoire.

A ce jour, les municipalités qui ont adhéré à GEBCI dont le siège social sera à Beauceville et le bureau d'affaires du commissaire industriel à



M. Valère Morissette, le nouveau commissaire industriel du Groupement économique de Beauce-Centre Inc. (GEBCI).

Saint-Joseph, sont: Saint-François est, Saint-Odilon, Saint-Joseph des Erables, Saint-Joseph paroisse, Saint-François ouest, puis les villes de Beauceville et de Saint-Joseph.

On a aussi appris qu'à sa première année d'opération GEBCI aurait un budget de \$72.000 et pourrait compter sur une participation de quelque 195 commerces et industries des secteurs de Beauceville et de Saint-Joseph.

La pluie a fait gonfler la Chaudière

par Lucien LATULIPPE

La pluie diluvienne qui s'est abattue sur la région de Rimouski, avant-hier soir, a causé l'inondation de nombreux sous-sols de maisons de cette ville du Bas-du-Fléuve, mais personne n'a semblé-t-il, être obligé de s'enfuir.

Selon l'environnement-Canada à l'aéroport de Mont-Joli, il est tombé 55,2 mm de pluie sur Rimouski, dont 35 mm entre 20h, dimanche soir, et 2h hier matin. Les nombreux cours d'eau qui convergent vers Rimouski n'ont pas tardé à déborder et, en ville, les égouts ne pouvaient absorber cet afflux soudain.

Les paroisses les plus touchées sont Sainte-Odile, Saint-Robert et Saint-Pie-X, particulièrement dans les nouveaux secteurs résidentiels où le réseau d'égout n'est pas complet.

Il était 21h45 lorsque les plaintes de citoyens ont commencé à affluer au poste de police et, en moins d'une heure, une centaine d'appels ont été enregistrés. Tous les employés de la ville tant de la voirie que de l'aqueduc sont entrés au travail.

La police laisse entendre qu'à certains endroits, il y avait plusieurs pieds d'eau dans la rue, mais qu'il n'avait pas été nécessaire d'évacuer personne.

Des pompes ont été utilisées pour vider les sous-sols, hier matin, après que la pluie eut cessé. L'inondation s'est résorbée et, hier soir, on pouvait dire que la situation était redevenue normale.

Subventions pour les routes de la Beauce

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Vingt-cinq (25) municipalités de la circonscription de Beauce-Nord se partageront \$132.000 en subventions pour l'amélioration de leurs rues municipales.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, au SOLEIL, M. Adrien Ouellette, député de Beauce-Nord et adjoint parlementaire du ministre des Transports, en mentionnant "qu'il s'agit de subventions accordées aux municipalités en 1981-1982 pour des travaux de voirie sur des rues et chemins, sous leur juridiction".

Selon M. Ouellette, "ces sommes versées par le ministère des Transports peuvent être dépensées pour tout ouvrage de terrassement, gravelage, revêtement et réparations de chaussée et de pont".

Aussi, ajouta M. Adrien Ouellette, "on peut utiliser ces sommes à des fins de protection de sécurité du public et d'expropriation, tout comme des travaux de drainage".

Le député de Beauce-Nord a tenu à préciser que "malgré les inévitables restrictions budgétaires, il avait demandé au ministre des Transports, M. Clair, de maintenir des subventions destinées aux petites municipalités car ces sommes, quoique modestes, sont souvent un apport essentiel aux corporations municipales de petite taille pour assurer l'amélioration de leurs rues et chemins".

D'après les renseignements obtenus, ce sont les municipalités suivantes qui se sont vu accorder les montants les plus importants, soit: Saint-Lambert \$11.000, Vallée-Jonction \$10.000, Saint-François de Beauce \$9.000, Saint-Elzéar village \$8.000 et Scott-Jonction \$7.000.

Breakeyville reçoit \$6 millions de Québec

BREAKEYVILLE — Le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, et le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, viennent d'annoncer que la municipalité de Breakeyville, sur la rive sud de Québec, bénéficiera d'une aide financière de \$6.519.870 afin de lui permettre la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts.

Le programme qui permet ces subventions issu d'une entente Canada-Québec, a pour objectif de doter les collectivités de moins de 5.000 habitants de services d'aqueduc et d'égouts lorsqu'elles répondent à certaines normes de densité de la population. La municipalité de Breakeyville compte 2.000 habitants.

M. Jean-Guy Brassard, a fait savoir hier, qu'aucune décision n'était encore prise sur le début des travaux, de même qu'aucun échéancier n'a été préparé à ce sujet. Le conseil se réunira en séance publique le 8 septembre prochain et il pourrait être question de ces travaux.

Quant aux autres municipalités, les montants varient entre \$6.000 et \$2.000.

Un porte-parole de la mu-

LE SOLEIL
UNE
BONNE LECTURE
QUOTIDIENNE
POUR TOUS...
ABONNEZ-VOUS!
647-3333

Pensée du jour
La patience est
l'art d'espérer.
(Vauvenargues)
RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

Bientôt nous serons deux pour mieux vous servir...

PLACE STE-FOY
GALERIES DE LA CAPITALE

CLEMENT
ITÉL

CLUB SANTÉ ET FORME
2750, ch. Ste-Foy
Plaza Laval, Ste-Foy

Le centre de conditionnement physique SANTÉ ET FORME est unique en son genre car il a choisi comme devise la perfection dans tous ses services.

GRAND SPECIAL D'OUVERTURE
Prix abordables pour une période limitée

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, APPELEZ 659-4838 — 659-4837

Jeunes gens! Jeunes filles! Adultes!

COURS DU JOUR ET DU SOIR

Cours commercial régulier
Secondaires III - IV - V

Certificat du ministère de l'Éducation

Attention spéciale aux adultes

ÉCOLE COMMERCIALE BLUTEAU INC.
475, de la Canardière - Tél.: 524-3215

Essai de 15 jours gratuit - Prêt sans intérêt
Bureau: 9h00 à 20h30

LE KILT SE PORTE BIEN

avec un petit quelque chose de clair, mais quelque chose de discret.

Une touche riieuse ici, comme un chemisier de crêpe framboise. Là, tout le sérieux du spencer noir en velours. Enjoué et versatile, oui le kilt de laine se porte à toute heure. Et quelle harmonie de clair-obscur!

Salon Jade

PLACE LAURIER
ATRIUM
5555, 3e Av. ouest
(Continuité de l'Av. du Collège)
Charlesbourg

Offrez-vous-la pour l'automne!

\$6,998⁰⁰

no unité 8472

Reliant 2 portes

Sièges en tissu et vinyle, transmission 4 vitesses, moteur 2.2 litres, dégivreur électrique, moulure protectrice, radio AM, suspension renforcée, pneus radiaux.

Certaines options illustrées en sus.

Automobiles Guy Beaudoin
CHRYSLER - PLYMOUTH - CAMIONS DODGE

CHRYSLER - PLYMOUTH - CAMIONS DODGE
MAÎTRE EN ÉCONOMIE
LYSTER: (819) 389-5721
LAURIER STATION: (418) 728-2863
Ligne directe pour Québec: **692-1815**
(Service ouvert jusqu'à minuit, sauf le vendredi)



Les chutes écument

Habituellement à sec, en cette période estivale, les chutes de Montmagny écumaient ces jours derniers d'un fort débit d'eau, suite à de courtes mais abondantes averse. Un spectacle que des vacanciers se plaisent à admirer.

Le Soleil, Real Laberre

Le maire de Lambton admet avoir fraudé

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le maire de Lambton, M. Normand St-Pierre, géant général et administrateur de l'entreprise la Lingerie Lambton Inc., s'est reconnu coupable, en fin de semaine, devant le juge Yvon Roberge, de fraude fiscale sur deux chefs d'accusation et a été condamné à payer des amendes se totalisant à \$7,051.

Il s'agit de deux chefs d'accusation qui avaient été portés par les représentants de Revenu Canada. Impôt, à l'endroit de l'homme d'affaires Normand St-Pierre, pour avoir éludé l'impôt fédéral à payer pour les années 1976 à 1978 inclusivement.

Le juge Yvon Roberge a donné à Normand St-Pierre un délai de 45

jours pour s'acquitter de ses amendes, sinon, il devra purger une sentence de 3 mois de prison.

Dans ses explications au juge Yvon Roberge, le procureur du ministère public, Me Jérôme Poirier, avait réclamé que Normand St-Pierre se devait d'être condamné personnellement comme individu pour ne pas avoir déclaré un revenu total de \$41,996 représentant une somme d'impôt de \$7,646.23.

Aussi, d'être condamné comme géant général et administrateur de la Lingerie Lambton Inc., pour avoir aidé la compagnie à ne pas payer un

impôt de \$12,998 sur la même période. Selon Me Poirier, "le maire de Lambton avait élaboré un stratagème lui permettant de s'approprier, à ses fins personnelles, des sous-contracts de couture effectués pour des entrepreneurs des environs, par sa compagnie, la Lingerie Lambton Inc."

L'industriel Normand St-Pierre est maire de la municipalité de Lambton depuis novembre 1976 et son présent terme expire en novembre 1982. La population est de 1,540 âmes, située à quelque 90 milles au sud de la ville de Québec.

Subventions pour les routes de la Beauce

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Vingt-cinq (25) municipalités de la circonscription de Beauce-Nord se partageront \$132,000 en subventions pour l'amélioration de leurs rues municipales.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, au SOLEIL, M. Adrien Ouellette, député de Beauce-Nord et adjoint parlementaire du ministre des Transports, en mentionnant "qu'il s'agit de subventions accordées aux municipalités en 1981-1982 pour des travaux de voirie sur des rues et chemins sous leur juridiction".

Selon M. Ouellette, "ces sommes versées par le ministère des Transports peuvent être dépensées pour tout ouvrage de terrassement, gravelage, revêtement et réparations de chaussée et de pont".

Aussi, ajouta M. Adrien Ouellette, "on peut utiliser ces sommes à des fins de protection, de sécurité du public et d'expropriation, tout comme des travaux de drainage".

Le député de Beauce-Nord a tenu à préciser que "malgré les inévitables restrictions budgétaires, il avait demandé au ministre des Transports, M. Clair, de maintenir des subventions destinées aux petites municipalités car ces sommes, quoique modestes, sont souvent un apport essentiel aux corporations municipales de petite taille pour assurer l'amélioration de leurs rues et chemins".

D'après les renseignements obtenus, ce sont les municipalités suivantes qui se sont vu accorder les montants les plus importants, soit: Saint-Lambert \$11,000, Vallée-Jonction \$10,000, Saint-François de Beauce \$9,000, Saint-Elzéar village \$8,000 et Scott-Jonction \$7,000.

Quant aux autres municipalités, les montants varient entre \$6,000 et \$2,000.

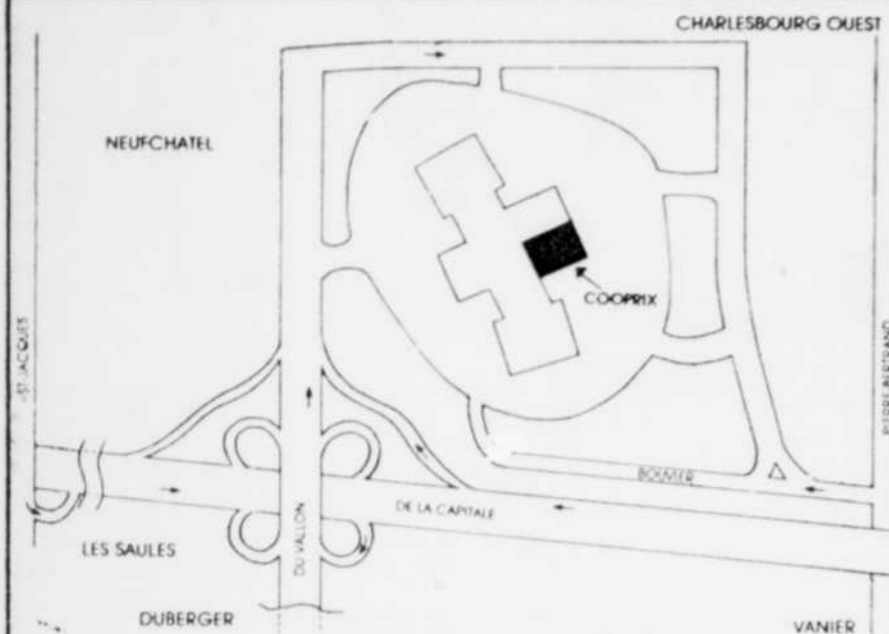
Aide de Québec à Breakeyville

BREAKEYVILLE — Le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, et le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, viennent d'annoncer que la municipalité de Breakeyville, sur la rive sud de Québec, bénéficiera d'une aide financière de \$6,519,870 afin de lui permettre la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égoûts.

Cette aide, versée dans le cadre du programme d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc, représente 75 pour 100 du coût des travaux admissibles au programme. L'octroi sera payé sur une période de 10 ans.

Pour que cette aide financière puisse être versée, la municipalité devra débuter ses travaux dans les 12 prochains mois. Un porte-parole de la municipalité, M. Jean-Guy Brassard, a fait savoir hier, qu'aucune décision n'était encore prise sur le début des travaux, de même qu'aucun échéancier n'a été préparé à ce sujet. Le conseil se réunira en séance publique le 8 septembre prochain et il pourrait être question de ces travaux.

Le programme qui permet ces subventions issu d'une entente Canada-Québec, a pour objectif de doter les collectivités de moins de 5,000 habitants de services d'aqueduc et d'égoûts lorsqu'elles répondent à certaines normes de densité de la population. La municipalité de Breakeyville compte 2,000 habitants.



Le dernier né des huit Cooprix de la région de Québec ouvrira ses portes mercredi le 19 août dans le nouveau centre des Galeries de la Capitale.

Le 8e Cooprix ouvrira ses portes cette semaine

par Marc LESTAGE

C'est à compter de cette semaine que le huitième et le plus vaste Cooprix de la région de Québec ouvrira ses portes, dans le nouveau centre commercial Les Galeries de la Capitale, à Québec.

Installé au coût de plus de \$2 millions, le nouveau magasin appartient à la Coopérative des consommateurs de la Capitale qui compte actuellement 500 sociétaires. Le président du groupe, M. Yves Jobin, a indiqué hier au SOLEIL que l'on espère recruter 2,000 nouveaux membres au cours des deux prochains mois suivant l'ouverture du supermarché coopératif.

Le nouveau Cooprix couvre 33,000 pieds carrés d'un local loué pour 20 ans dans les Galeries de la Capitale. C'est la Fédération des magasins coop du Québec qui a garanti les opérations du nouveau Cooprix à cet endroit pour la durée du bail.

Depuis dix jours, les 65 employés du magasin préparent les étalages en vue de l'ouverture prévue pour mercredi le 19 août. C'est

M. Jean-Paul Dusablon, autrefois directeur de la supervision à la Fédération des magasins coop, qui assurera la gérance du Cooprix de la Capitale.

En terme d'investissements, ce projet a été réalisé avec le concours de plusieurs partenaires du secteur coopératif dont la Fédération de Québec des caisses populaires qui a prêté \$630,000, la Société de développement coopératif, \$320,000, les Caisses populaires de la région de Québec, \$150,000 et les membres dont la contribution attendra \$300,000 lorsque l'on aura réalisé l'objectif de recrutement de 3,000 sociétaires à \$100 chacun.

Entre-temps, c'est la Fédération des magasins coop qui a souscrit les \$600,000 qui manquent pour assurer le démarrage du projet. La contribution de la fédération pourrait bien doubler avant que le magasin atteigne son seuil de rentabilité et que les frais inhérents à l'ouverture ne soient amortis, d'ici deux ans, selon le président de la coopérative, M. Jobin.

Avec la pluie du week-end, la Chaudière gonfle

par Lucien LATULIPPE

La pluie diluvienne qui s'est abattue sur la région de Rimouski, avant-hier soir, a causé l'inondation de nombreux sous-sols de maisons de cette ville du Bas-du-Fleuve, mais personne n'a semblé-t-il, être obligé de s'enfuir.

Selon Environnement-Canada à l'aéroport de Mont-Joli, il est tombé 55.2 mm de pluie sur Rimouski; dont 35 mm entre 20h, dimanche soir, et 2h hier matin. Les nombreux cours d'eau qui convergent vers Rimouski n'ont pas tardé à déborder et, en ville, les égouts ne pouvaient absorber cet afflux soudain.

Les paroisses les plus touchées sont Sainte-Odile, Saint-Robert et Saint-Pie-X, particulièrement dans les nouveaux secteurs résidentiels où le réseau d'égoût n'est pas complet.

Il était 21h45 lorsque les plaintes de citoyens ont commencé à affluer au poste de police et, en moins d'une heure, une centaine d'appels ont été enregistrés. Tous les employés de la ville tant de la voirie que de l'aqueduc sont entrés au travail.

La police laisse en-

tendre qu'à certains endroits, il y avait plusieurs pieds d'eau dans la rue, mais qu'il n'avait pas été nécessaire d'évacuer personne.

Des pompes ont été utilisées pour vider les sous-sols, hier matin, après que la pluie eut cessé. L'inondation s'est résorbée et, hier soir, on pouvait dire que la situation était redevenue normale.

Mais l'eau a causé des dommages élevés et des citoyens ont déclaré que les autorités de la ville en entendraient parler.

Dans la Beauce

Il a plu considérablement partout au Québec au cours de la fin de semaine. Les amateurs de baseball de Montréal en savent quelque chose.

Dans la région de Québec, la pluie n'a cessé durant trois jours et, selon Environnement-Canada à l'aéroport de Sainte-Foy, la précipitation de pluie était évaluée, hier soir, à 43.7 mm: soit 31.8 samedi, 5.4 dimanche et 6.5 hier.

La pluie a été particulièrement abondante dans la région de la Beauce, hier. La rivière Chaudière a gonflé considérablement, mais

la route principale n'a pas été touchée.

Dans la ville de Saint-Marie, pendant quelques temps, les égouts ont regorgé, mais la police ne mentionnait aucun dégât important, hier soir.

Par contre, dans la région de Saint-Joseph, l'eau ne cessait de monter, hier soir, et elle a envahi plusieurs bas-fonds. Des terrains de camping ont dû être évacués et des champs d'avoine sont inondés.

L'eau est particulièrement terreuse. Des portions de routes secondaires ont été emportées. Les rives de nombreux cours d'eau ont subi le même sort et le courant tumultueux charrie aussi de nombreux débris.

Ainsi craint-on que les dommages soient énormes. En se retirant, l'eau laissera un limon épais dont il sera difficile de se départir ou que le temps parviendra à éliminer graduellement.

Pour faire contraste avec les autres régions du Québec, Sept-Îles a été presque épargnée par la pluie. Selon Environnement-Canada dans cette ville de la Côte-Nord, la précipitation a été 7.4 mm, 6.6 samedi et 0.8 dimanche.

 **LE SOLEIL** vous informe au jour le jour... **ABONNEZ-VOUS 647-3333**

Pensée du jour
La patience est l'art d'espérer. (Vauvenargues)
RESTAURANT LA SAUVAGÈRE
St-Jean Chrysler 839-7914

Bientôt nous serons deux pour mieux vous servir...



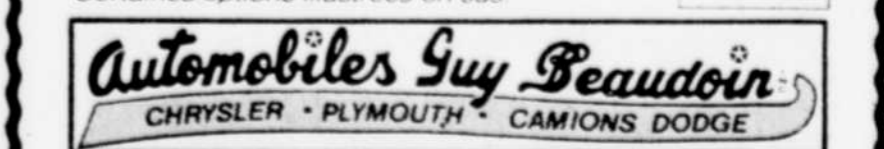
Offrez-vous-la pour l'automne!



\$6,998⁰⁰

no unité 8472 **Reliant 2 portes**

Sièges en tissu et vinyle, transmission 4 vitesses, moteur 2.2 litres, dégivreur électrique, moulure protectrice, radio AM, suspension renforcée, pneus radiaux. Certaines options illustrées en sus.



Automobiles Guy Beaudoin
CHRYSLER · PLYMOUTH · CAMIONS DODGE
CHRYSLER - PLYMOUTH - CAMIONS DODGE
MAÎTRE EN ÉCONOMIE
LYSTER: (819) 389-5721
LAURIER STATION: (418) 728-2863
Ligne directe pour Québec: **692-1815**
(Service ouvert jusqu'à minuit, sauf le vendredi)

CLUB SANTÉ ET FORME
2750, ch. Ste-Foy
Plaza Laval, Ste-Foy
Le centre de conditionnement physique SANTÉ ET FORME est unique en son genre car il a choisi comme devise la perfection dans tous ses services.
GRAND SPECIAL D'OUVERTURE
Prix abordables pour une période limitée
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, APPELEZ 659-4838 — 659-4837

Jeunes gens! Jeunes filles! Adultes!
COURS DU JOUR ET DU SOIR
Cours commercial régulier
Secondaires III - IV - V
Certificat du ministère de l'Éducation
Attention spéciale aux adultes
ÉCOLE COMMERCIALE BLUTEAU INC.
475, de la Canadière - Tél.: 524-3215
Essai de 15 jours gratuit - Prêt sans intérêt
Bureau: 9h00 à 20h30


LE KILT SE PORTE BIEN
avec un petit quelque chose de clair, mais quelque chose de discret.
Une touche reuse ici, comme un chemisier de crêpe framboise. Là, tout le sérieux du spencer noir en velours. Enjoué et versatile, oui le kilt de laine se porte à toute heure. Et quelle harmonie de clair-obscur!
Salon Jade
PLACE LAURIER ATRIUM
5555, 3e Av. ouest
(Continuité de l'Av. du Collège)
Charlesbourg

L'arrosage contre la tordeuse a quadruplé



À la base d'opération de Rivière-du-Loup, des pompes sont utilisées pour insérer 11,360 litres de mélange d'insecticide dans un quadrimoteur de type Constellation L-749. Le contenu sera déversé en huit minutes sur une étendue de 81 km², à une hauteur de 90 à 150 mètres au-dessus de la cime des arbres.

par Réal LABERGE

LA POCATIERE — Dans la région du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, entre le 22 mai et le 3 juillet, le programme d'arrosage aérien contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette a couvert une superficie forestière de 4,850 km², quatre fois plus grande qu'en 1980.

C'est ce qui ressort d'un relevé rendu public ces jours derniers par le bureau de la région 01 du ministère de l'Énergie et des Ressources, qui rappelle également qu'on consacra cette année un montant de \$4,364,757 à la pulvérisation aérienne.

Si les spécialistes du service ministériel d'entomologie et de pathologie ont rapporté une régression de l'épidémie, en 1978-1979, c'est une recrudescence généralisée de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qu'on constaterait par contre cette année.

Et on assisterait également au fait étonnant d'une attaque sévère dans les forêts situées au centre du triangle formé par les municipalités de Nouvelle, Saint-Anne-des-Monts et Matane, où peu de ravages étaient décelés, auparavant.

Limites de dommages

Dans un communiqué de Roseline Sévigny, agent d'information du bureau régional de l'Énergie et des Ressources, on souligne que le ministère tente, dans son programme d'arrosage, de limiter les dommages causés à la forêt, de réduire le stress causé aux arbres pendant l'infestation, et de maintenir la forêt vivante.

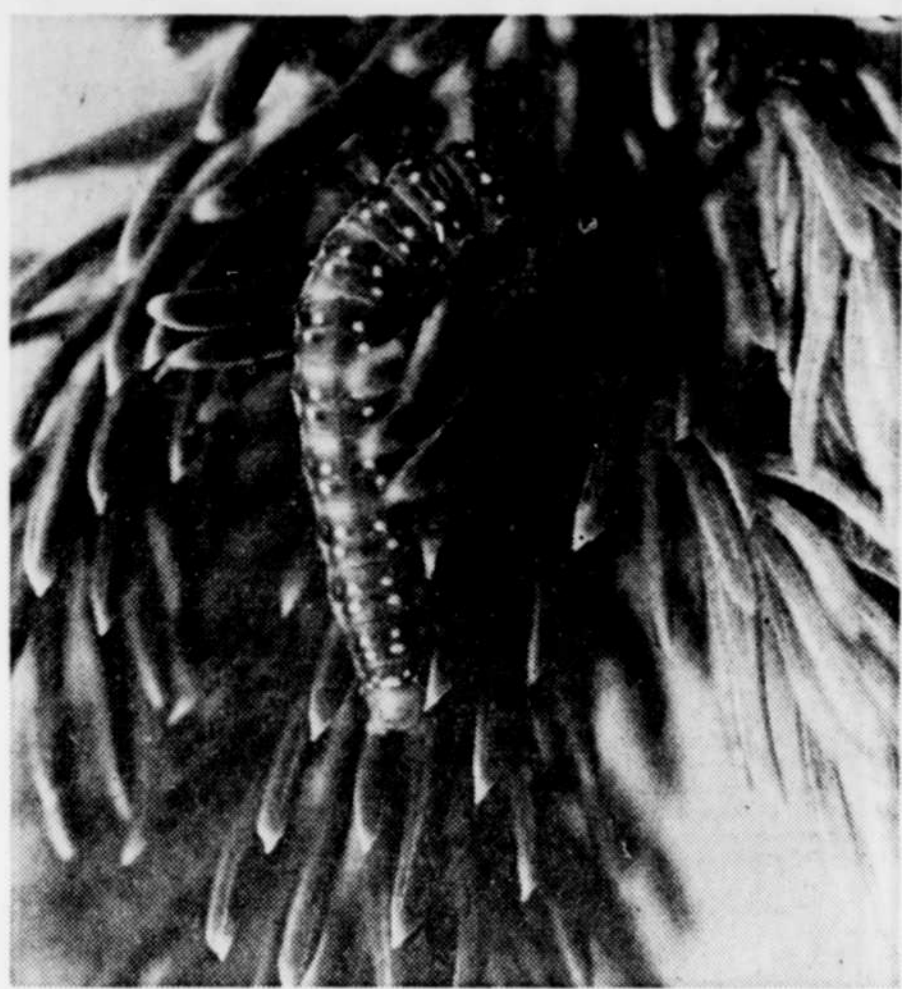
Les pulvérisations aériennes d'insecticides chimiques ou biologiques sont restreintes aux territoires à haut potentiel forestier et à forte concentration de sapin baumier et d'épinette blanche, où toute perte en matière ligneuse pourrait occasionner des fermetures d'usines et des pertes d'emploi. C'est à 10 pour 100 des territoires infestés que sont faits les traitements et pendant la période limitée d'environ un mois que dure la vie de la larve.

Par ailleurs, dans les cas de défoliation sévère du feuillage annuel se répétant de quatre à sept ans, on estime que 65 pour 100 des sapins et 20 pour 100 des épinettes peuvent en payer le prix de leur vie. Les arbres plus résistants peuvent encourir d'importantes pertes de croissance. On déplore également une réduction considérable de la qualité de la matière ligneuse, à la suite d'insertion d'insectes secondaires et de végétation parasitaire.

Dans la région de l'Est du Québec, les forêts du Grand-Portage, de l'ouest du Bas-Saint-Laurent et de la pointe de la Gaspésie ont subi de lourds dommages, depuis le début de l'épidémie en cours.

Contrôle

Pour protéger au maximum l'environnement, le programme d'arrosage a été soumis à un contrôle qu'on a voulu sévère.



La tordeuse des bourgeons de l'épinette, à l'état larvaire au printemps, se nourrit des bourgeons et des aiguilles du sapin baumier et de l'épinette. À l'été, au stade de papillon, la tordeuse n'a plus besoin de nourriture et ne se préoccupe que de sa reproduction: une femelle peut alors pondre de 100 à 200 oeufs pendant une période de dix jours.

D'une part, les employés manipulant les mélanges d'insecticides sont soumis à des examens médicaux. Sur les bases d'opération, aucun effet d'importance n'a été décelé, après plusieurs années de manipulation affirmé-t-on.

D'autre part, en vue de la protection publique, un contrôleur aérien doit vérifier les conditions atmosphériques, tout particulièrement les vents, avant et après les arrosages, qui se déroulent le matin et le soir, entre 6h et 9h.

Enfin, une équipe de surveillance

au sol effectue des prélèvements destinés à vérifier les dépôts d'insecticides sur la végétation et dans les systèmes aquatiques. Ce qui est fait au cours des quelques heures suivant les pulvérisations.

Et afin qu'il n'y ait pas de danger au déroulement des activités récréatives, communautaires, privées ou de villégiature dans les forêts publiques, tous les programmes d'arrosage doivent être préalablement approuvés par le ministère de l'Environnement, et cela, avant et après les pulvérisations aériennes.

Lévesque à Sayabec

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre René Lévesque dévoilera, jeudi, à Sayabec, la maquette de l'usine de panneaux-particules devant être construite dans cette localité de la vallée de la Matapédia.

La cérémonie amènera aussi sur place les ministres Yves Duhaime, responsable de l'Énergie et des Res-

sources, Yves Bérubé, ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du Trésor, ainsi que le député de Matapédia, M. Léopold Marquis.

Cette usine de panneaux-particules avait été offerte cet hiver à la population de la vallée en échange d'un papeterie maintenant destinée à Matane.

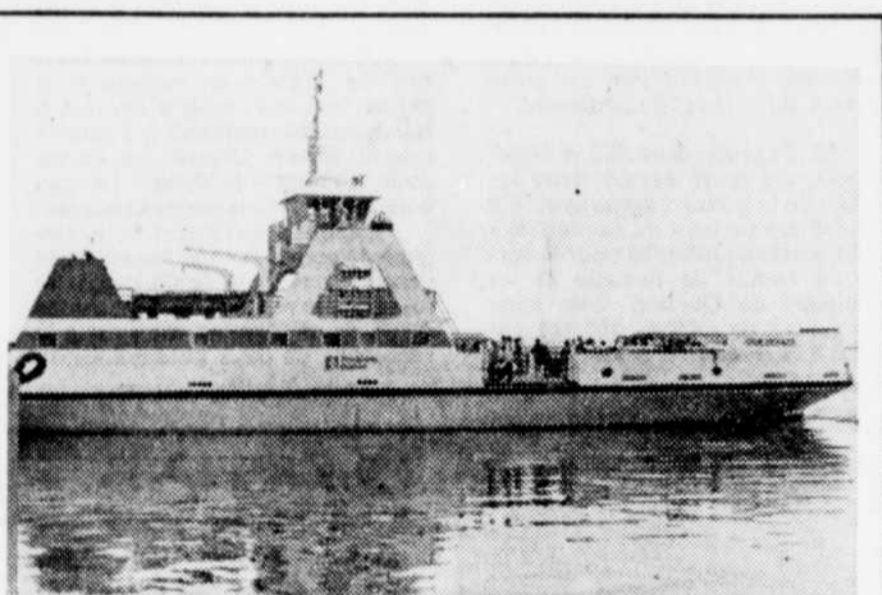
dans nos régions

Nouveau poste SQ

SEPT-ILES — Le ministre québécois des Travaux publics et de l'Approvisionnement, M. Alain Marcoux, préside aujourd'hui à la cérémonie d'inauguration du poste de la Sûreté du Québec, à Sept-Iles. Ces nouveaux locaux, construits au coût de \$670,000 sont situés sur le boulevard des Montagnais, à l'entrée est de Sept-Iles. Le nouvel immeuble couvre 560 mètres carrés de plancher. Quelque 33 personnes travailleront dans ce nouveau poste.

Examens de conduite

SCHEFFERVILLE — La Régie de l'assurance automobile du Québec informe la population de Schefferville, au Nouveau-Québec, qu'une unité mobile de la régie sera au poste de police de Schefferville les 25 et 26 août entre 8h30 et midi et entre 13h et 16h30, et le 27 août entre 8h30 et midi, afin de faire subir les tests et examens de conduite aux personnes intéressées à obtenir un permis de conduire.



Mise au point

Dans son édition de l'Est du Québec du mardi 11 août et de la Rivière-Sud du mercredi 12 août, LE SOLEIL affirmait que le traversier "Grue des Iles" présente certains inconvénients et défauts de conception qui en rendent la manoeuvre relativement difficile. Or, ni le propriétaire, ni son constructeur, ni son opérateur n'ont formulé de plainte relativement à la conception et à la manoeuvrabilité du navire. Bien au contraire, le concepteur, Navtech Inc. et son président-directeur général Paul E. Barbeau n'ont eu que des éloges des experts en la matière tout particulièrement sur la manoeuvrabilité du navire.

PEANUTS



LES JUNGLIERIES



MUTT ET JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



Coupe Canada

Eagleson choque les amateurs de hockey

page C-2



Tennis

Deuxième titre pour le Tchèque Ivan Lendl

page C-4



21,000 petites entreprises du Québec menacées de faillite (C-6)

Pas de grave tremblement de terre (A-3)

VISITES INDUSTRIELLES
DU JOURNAL
LE SOLEIL
Composez: 647-3342

LE SOLEIL

aux
GALERIES
de la
CAPITALE

FIDUCIE
PRÉ ET REVENU

85e année, no 196
48 pages 4 cahiers •

QUÉBEC, MARDI 18 AOÛT 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Edition nationale du Globe menacée

MONTREAL (d'après PC) — La principale recommandation de la Commission Kent sur la concentration de la presse pourrait forcer Thomson Inc. à abandonner l'édition nationale du Globe and Mail de Toronto ou à renoncer à ses intérêts dans ce quotidien, révèle The Gazette dans son édition d'aujourd'hui.

Selon le quotidien montréalais, le rapport de la Commission Kent, qui est déposé aujourd'hui, recommandera au gouvernement fédéral de défendre aux grandes chaînes de journaux de publier un quotidien national et de contrôler les stations de radio et de télévision à l'intérieur de leur zone d'influence.

Si Thomson, qui avec 40 quotidiens contrôle 22 pour 100 du tirage total des quotidiens canadiens, désire continuer la publication de l'édition nationale du Globe and Mail, elle devra renoncer à ses intérêts dans ses autres journaux.

Actuellement, le Globe and Mail publie des éditions pour Calgary et Montréal et en projette d'autres pour Vancouver et les Maritimes.

C'est la fermeture simultanée, en août dernier, de l'Ottawa Journal par la Thomson et du Winnipeg Tribune par la Southam, qui a entraîné la création de la commission royale d'enquête présidée par M. Tom Kent.

4 agents de la GRC accusés de kidnapping

MONTREAL (PC) — Quatre membres de la Gendarmerie royale du Canada ont été accusés hier d'avoir enlevé et séquestré, en 1971 et 1972, André Chamard et André Laforest.

Ces deux derniers avaient affirmé devant le commissaire Jean Keable que les policiers fédéraux voulaient ainsi les forcer à devenir indicateurs de police.

L'inspecteur Bernard Blier de même que les agents Richard Daigle, Bernard Dubuc et Laurent Hugo devront comparaître en cour criminelle le 15 septembre. Blier, Daigle et Dubuc faisaient partie de 17 membres de la GRC accusés en juin d'autres actes illégaux.

Ces accusations font suite aux recommandations faites au gouvernement Lévesque en mars dernier par M. Keable, qui enquêtait sur certaines activités policières en territoire québécois et entourant les événements d'octobre 1970.

Également le 15 septembre, un total de 11 policiers comparaitront à Montréal pour répondre à des accusations relatives au vol de la liste des membres du Parti québécois, en janvier 1973.

Cinq autres doivent être accusés, le 21 septembre à Saint-Jean, en rapport avec l'incendie d'une grange à Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Un dernier policier doit comparaître le 1er octobre à Granby, à propos d'un vol de dynamite à Saint-Paul-d'Abbotsford.

En tout, 18 policiers ont été accusés, l'agent Hugo venant compléter la liste hier.

Déroute totale pour Trudeau

Victoire écrasante de LaSalle

par la Presse canadienne

Les électeurs de deux circonscriptions ont fait subir hier un sérieux revers aux libéraux du premier ministre Trudeau en élisant un conservateur et un néo-démocrate lors d'élections partielles.

Dans Joliette, au Québec, le conservateur Roch LaSalle a obtenu la plus importante majorité de sa carrière politique, plus de 13,000 voix, et assurera sa propre succession à Ottawa. Même si sa victoire était prévue, des observateurs avaient prédit que le libéral Michel Denis lui ferait une vive lutte.

Le candidat conservateur a déclaré que le scrutin d'hier constituait "une motion de non-confiance à l'endroit du premier ministre Trudeau".

Devant une salle comble, surchauffée par l'enthousiasme de ses partisans et des caméras de la télévision, M. LaSalle s'est employé à porter de sévères critiques à l'endroit du premier ministre Trudeau.

Le Québec a dit "Non merci, à M. Trudeau, pour la façon dont il administre le pays, pour cette vision constitutionnelle inacceptable, pour un Canada qu'il a inventé et qui n'existera jamais", a déclaré M. LaSalle, acclamé chaleureusement à plusieurs reprises par ses partisans.

De son côté, le néo-démocrate Dan Heap, âgé de 55 ans, qui avait mordu la poussière à quatre reprises dans des élections fédérales et provinciales, a remporté une victoire serrée dans la circonscription torontoise de Spadina, défaisant ainsi Jim Coultts, jusqu'à récemment le principal adjoint de Trudeau.

La circonscription était libérale depuis 36 ans et presque tout le monde considérait Coultts un gagnant sûr et un futur ministre. Il a plutôt fini deuxième.

Voir A-2, VICTOIRE



Roch LaSalle partage sa joie avec l'un de ses partisans en venant d'appréhender sa réélection dans Joliette, circonscription qu'il avait quittée pour tenter sa chance sur la scène provinciale.



Richard Daignault à Ottawa

Quelques heures à peine après sa rentrée d'Afrique, où il avait été fêté, ovationné, choyé, pendant une dizaine de jours, Pierre Trudeau s'est fait servir deux magistrales douches d'eau froide par des électeurs canadiens écœurés de la crise politique et économique au Canada.

Occupé par les problèmes internationaux depuis la tenue du sommet économique à Montebello, Trudeau n'avait même pas mis le pied une seule fois dans les circonscriptions de Spadina et Joliette.

Malgré tout ce qu'ils ont fait pour tenter d'acheter le vote, les libéraux s'attendaient à perdre dans Joliette. Toutefois on ne s'attendait pas à une déroute totale.

Mais c'est surtout dans Spadina, à Toronto, que l'on peut mesurer toute la force de l'explosion antilibérale, et anti-Trudeau.

Car Jim Coultts, le candidat libéral dans Spadina, s'est vanté tout au long de la campagne de son rôle prestigieux auprès du premier ministre, de leurs liens politiques et personnels, pensant tout balayer dans cette région libérale depuis toujours.

Si le résultat de ces complémentaires est grave pour les libéraux, il est catastrophique pour Pierre Trudeau.

Avec Trudeau, les libéraux ont perdu à peu près tout l'Ouest canadien.

Il donne maintenant des signes d'effondrement au coeur même de cette région d'où il tire toute la force qui lui reste, c'est-à-dire le centre du pays, l'Ontario et le Québec.

Les résultats dans Joliette et Spadina sont spectaculaires. La dégringolade du vote libéral dans les deux circonscriptions est patente.

Pierre Trudeau est resté enfermé chez lui au 24 Sussex alors que son bureau s'occupait d'envoyer des messages de condoléances aux candidats défaits et de répondre aux questions des journalistes de la capitale.

Joe Clark, le chef conservateur, dont le parti devient par le fait de ce vote plus représentatif dans diverses régions du Canada, était à son bureau de la rue Wellington.

Au moment de rencontrer les journalistes son visage cachait une certaine excitation. C'est peut-être sa tête qu'il vient de sauver dans Joliette et Spadina.

Il s'est dit "fier" de l'ampleur du vote conservateur dans Joliette.

"Il y a une tendance au Québec qui se dessine. Lors de l'élection complémentaire dans Lévis, il y a quelques mois, les conservateurs prenaient 30 pour 100 du vote, soit une augmentation importante", a dit Clark. "Dans Toronto, nous progressons", a-t-il ajouté.

Une chose est maintenant certaine, les libéraux ont subi un revers de taille dans une circonscription torontoise où les libéraux étaient réputés indélogeables.

La candidature de Jim Coultts, et l'opération que les libéraux ont imaginée pour le faire élire dans Spadina, s'avère un mini-désastre du genre de celui qui s'était produit dans le cas de Pierre Juneau, à Montréal, il y a quelques années.

Coultts et Juneau sont des intimes du premier ministre. Surnommé le "chérubin", Coultts porte une admiration sans faille à l'endroit de Trudeau, dont il était le secrétaire principal et le conseiller personnel jusqu'au moment du dé-

Voir A-2, DÉROUTE

□ L'éditorial de Marcel Pépini: Trudeau subit un dur revers

page A-6

□ Dossiers: Joliette et Spadina

page A-7

Services aux pêcheurs

Hausses de prix jugées ridicules et surnoises

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Aux yeux des industriels de la pêche maritime, les hausses des coûts d'utilisation des entrepôts frigorifiques du gouvernement du Québec sont "spectaculaires", "ridicules" et même "surnoises".

Ces augmentations sont également imprévues: plusieurs industriels ont appris par LE SOLEIL la décision de la Direction générale des pêches maritimes (DGPM) de majorer sensiblement les coûts des services rendus par les quelque 25 entrepôts frigorifiques des régions de la Gaspésie, de la Côte-Nord et des Iles de la Madeleine.

Ces augmentations quadruplent,

par exemple, le prix de la tonne de glace métrique vendue aux industries qui est passé d'environ \$9.65 à \$19.30, dimanche le 16 août, et à \$38.60 à compter de janvier. Il en coûtera pratiquement deux fois plus cher pour l'entreposage du poisson et l'entreposage de la "boîte" (appât utilisé par les pêcheurs) ne sera plus gratuit.

"Effectivement, a expliqué M. Bernard Blais, directeur général de Primeron, une entreprise de transformation du poisson située sur la Basse-Côte-Nord, nous n'avons aucune connaissance de ce qui s'en venait. C'est même surnois.

"En ce moment, je n'ai toujours rien reçu du gouvernement m'avisant de la hausse", a poursuivi M. Blais, qui est un des directeurs de l'Association

québécoise des industries de la pêche (AQIP) et président sortant du Conseil des pêcheries du Canada.

Mauvais moment

"Généralement, a expliqué M. Blais, ces révisions de tarifs se font en début de saison. Normalement, tu absorbes des hausses de 10 à 15 pour 100 sans regimber. Là nous parlons d'augmentations de 200 pour 100 pour la glace."

Les hausses arrivent à un mauvais moment. "Elles sont très substantielles. Et elles tombent mal. La semaine dernière, l'AQIP devait présenter un mémoire sur les difficultés financières de l'industrie de la pêche maritime."

"Nous sommes tout surpris, a commenté M. Lucien Morrissette, secrétaire de l'AQIP, organisme représentant les 26 plus importantes industries de ce domaine qui assure 90 pour 100 de la production québécoise de poisson.

"Que les industries paient un prix raisonnable, nous sommes d'accord, mais le secteur est en difficulté et le temps est plutôt mal choisi."

Expliquant qu'il n'a pas encore eu tous les détails, le directeur général de la Fédération coopérative des pêcheurs unis, M. Richard Lapointe, a mentionné que "à première vue, cela nous paraît exorbitant. C'est considérable compte tenu de la dé-

Voir A-2, PÊCHEURS

sommaire

Annonces classées	D-3 à D-14
Arts et spectacles	B-5 à B-7
Bandes dessinées	A-4
Bridge	D-11
Carrières et professions	B-2
Décès	D-15
Economie-finances	C-6 et C-7
Feuilleton	B-6
Horoscope	D-12
Information régionale	A-4 et A-5
Mode	B-3
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-4
Où aller à Québec	B-7
Page documentaire	A-7
Patron	D-13
Pierre Champagne	A-14
Sport	C-1 à C-5
Télévision	B-6

météo

Dégagement en matinée. Maximum 20. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

détails, page D-3

A-2
VICTOIRE

(Suite de la première page)
derrière Heap devançant la conservatrice Laura Sabia.
Les résultats ont réjoui les chefs conservateur Joe Clark et néo-démocrate Ed Broadbent. Clark s'était engagé à fond dans la campagne et les résultats obtenus par ses deux candidats ne peuvent que l'aider à conserver son leadership. Aussi bien Clark que Broadbent ont interprété le vote comme le rejet des politiques du gouvernement libéral.

Peu de votants

La participation des électeurs au scrutin a été faible dans les deux circonscriptions.

Les résultats ne viennent pas menacer la majorité libérale aux Communes cependant. Les libéraux occupent maintenant 147 sièges, les conservateurs 102 et les néo-démocrates 33 dans un Parlement qui en totalise 282.

Dans Joliette, LaSalle a reconquis son poste d'unique député conservateur du Québec aux Communes. Il en avait démissionné pour prendre la direction du parti de l'Union nationale au cours des dernières élections provinciales. Il avait subi une amère défaite puis a finalement décidé de retourner sur la scène fédérale.

Au lieu d'une lutte serrée prévue par plusieurs, LaSalle a eu une victoire facile: 24,542 voix contre 11,477 pour Denis, son plus proche adversaire. Suivent Claude Forget (Rhino) 662; Jean-Guy Mercier (Ind.) 354; Jacques Trudeau (NPD) 281; Carl O'Malley (CS) 94; Paul Desormiers (Ind.) 94; Raymond Turmel (Ind.) 43.

Dans Spadina où l'on croyait à un gain facile des libéraux, ce a plutôt assisté à une course très serrée. Heap, un conseiller municipal de Toronto, a reçu 7,483 voix. Coutts, 7,308, Mme Sabia, conservatrice, 6,477, Douglas, Rhino, 287, Champlin, 152, Turmel, 98, McBride, 80, et Rodgers, 39.

Reactions

Clark et Broadbent estiment que les libéraux ont perdu parce que le gouvernement a négligé les véritables problèmes des Canadiens.

"C'est évidemment un vote de protestation et si, ce soir, nous avions eu une élection générale, il est clair que la population canadienne aurait opté pour un changement de gouvernement", a dit Clark avant de connaître les résultats finaux dans Spadina.

Il n'a rien ajouté à ses commentaires après qu'il fut connu que Heap avait remporté Spadina, mais il avait déclaré plus tôt que peu importait qui gagne, c'était une "grosse défaite pour la machine libérale".

Le chef conservateur a affirmé qu'il croyait avoir joué un rôle dans la victoire de Roch LaSalle, expliquant que son parti, avec les 30 pour 100 des votes obtenus précédemment dans l'élection partielle de Lévis, avait commencé à se gagner un appui électoral au Québec.

Pour Ed Broadbent, du NPD, la signification de la victoire de Heap dépasse largement les limites de Spadina.

"Avec un niveau record d'inflation, avec un niveau record des taux d'intérêt au Canada... le Nouveau Parti démocratique a insisté pour dire que l'économie était le sujet numéro un."

Du côté du premier ministre Trudeau, point de commentaires. Son bureau a plutôt émis des copies de deux messages envoyés à Denis et à Coutts dans lesquels il dit partager la déception des deux candidats.



Un Francis Fox visiblement secoué par l'ampleur de la défaite libérale dans Joliette adresse quelques mots à l'endroit du candidat défait Michel Denis, au quartier général de ce dernier.

DÉROUTE

(Suite de la première page)

clenchement de l'élection complémentaire dans Spadina.

Faut-il voir derrière ce stratagème la main de l'ineffable sénateur Keith Davey de Toronto, puissance derrière le trône au sein des hautes instances libérales à Toronto? Davey a sûrement trempé dans l'affaire.

Le grand responsable, cependant, de l'affaire Coutts c'est le premier ministre lui-même. Ce n'est peut-être pas lui qui a imaginé le scénario dépourvu de tout sens de "fair play". Nomination éclair du député Peter Stolle y au Sénat. Déclenchement de l'élection complémentaire le même jour pour profiter au maximum de l'effet surprise. Parachutage de l'Albertain Coutts à la convention libérale de la circonscription torontoise.

Même si ce n'est pas lui qui a imaginé ces ruses, Trudeau s'y est prêt. C'est lui qui a nommé Stoller et déclenché l'élection le même jour. Il était le seul homme qui en avait le pouvoir.

Trudeau a-t-il été utilisé? C'est possible. Mais ce n'était pas la première fois qu'il se prêtait à des manœuvres semblables.

Dans le cas de Juneau, les électeurs de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, bien que traditionnellement libéraux, avaient réagi très mal à la suite d'une machination peut-être encore plus hautaine que l'opération Coutts.

Cette fois Trudeau avait nommé Juneau ministre des Communications avant même la tenue de l'élection complémentaire.

Trudeau s'était imaginé que l'électorat montréalais endosserait automatiquement un ami déjà consacré ministre du cabinet fé-

déral. Or l'électorat dit non et Juneau, défait par un inconnu, dut démissionner le lendemain de l'élection complémentaire et re-devenir haut fonctionnaire.

Coutts occupait un poste politique, au bureau de Trudeau. Son avenir immédiat demeure incertain. Mais Trudeau a le pouvoir de lui trouver une niche dans la vie publique.

Les défaites libérales d'hier affaiblissent considérablement le gouvernement actuel dans ses relations houleuses avec l'Alberta et avec l'ensemble des provinces dissidentes en ce qui concerne le rapatriement de la constitution.

La force de la position de Trudeau, à la tête du Parti libéral et du gouvernement, est ébranlée et il n'est pas impossible que des répercussions se fassent sentir.

le mot du jour

Sur toute la ligne

Lorsqu'un commerçant annonce qu'il abandonne certaines "lignes", il commet un anglicisme. Il aurait pu choisir parmi une foule d'autres mots: articles, nouveautés, produits, séries d'articles, ensembles, modèles, suites, genres, etc.

Pierre BELLEAU

PÊCHEURS

(Suite de la première page)

téroration des marchés du poisson, du ralentissement des ventes et des hausses des taux d'intérêt".

Déséquilibre

Certaines entreprises verront leurs prévisions budgétaires bouleversées. Madelipêche, aux îles de la Madeleine, devra ajouter environ \$30,000 pour l'approvisionnement en glace de sa flotte de bateaux, a indiqué le gérant général de l'entreprise, M. John Arseneault.

La décision devrait toucher sérieusement une coopérative comme Pêcheurs unis du Québec: pour la production de glace, la congélation et l'entreposage, il fallait compter plusieurs centaines de milliers de dollars, uniquement pour la glace servant dans les usines de transformation pour le poisson congelé, la note s'est élevée à \$70,000 l'an dernier, a constaté le directeur général, M. Lapointe.

Pour l'instant, aucun industriel ne peut chiffrer les coûts supplémentaires encourus, la décision leur étant imposée à l'improviste. Plusieurs ont d'ailleurs déploré que le gouvernement n'ait mené aucune consultation avant d'imposer de redressement tarifaire important.

"A la première occasion, l'AQIP fera des représentations auprès du gouvernement", a laissé entendre M. Morrisette. L'AQIP demanderait, entre autres, que le gouvernement se préoccupe davantage du milieu de la pêche.

"Nous demandons depuis trois ans que le conseil consultatif des pêches soit remis en force. C'est déplorables, en ce moment. Il n'y a pas de dialogue et nous apprenons les nouvelles par les journaux."

Le directeur de Pêcheries Malbaie, M. Gaston Langlais, a indiqué ne pas être surpris par l'annonce des augmentations. "La gestion du gouvernement actuel est de vendre \$1 ce qui coûte \$1. Comme homme d'affaires, c'est aussi mon point de vue. Dans une politique d'ensemble, c'est acceptable."

"Cependant, le gouvernement s'il nous demande d'être efficaces, il se doit de l'être également. S'il diminue la redistribution aux entreprises, qu'il diminue la taxation et qu'il sabre dans ses fonctionnaires également. S'il est logique, qu'il jette quelques fonctionnaires de la DGPM dehors. Il y en a 244 en ce moment. Il y en a au moins 150 de trop."

et
la fête commence
le tout nouveau magasin
simons
les galeries de la capitale
ouvre mercredi
le 19 août
joignez-vous à la fête
le nouveau magasin simons sera ouvert, mercredi, à compter de 9hres. 30.

La Quotidienne
2-0-3
Tirage de lundi
Informations: 643-8990

Retour au travail

Aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre les 87 grévistes de Chinc Inc. qui sont tous rentrés au travail hier matin après une grève de 10 semaines.

Vendredi dernier, ils avaient accepté les offres patronales par un faible vote de 52 pour 100. Les principaux points de mécontentement touchaient les hausses salariales et l'octroi de sous-contrats, qui ne sont régis par aucune clause.

Il faudra à peu près une semaine aux employés pour que tout revienne à la normale. Pendant la grève, les cadres ont pris la relève dans l'entrepôt, a ajouté un porte-parole, et certaines pièces de machinerie ont été désajustées. "Il va y avoir du nettoyage à faire, poursuit-il, ils n'ont pas pu fournir. Il nous faudra au moins toute la semaine avant de tout remettre en ordre."

Le même porte-parole a enfin indiqué que les représentants patronaux

étaient d'avis qu'il était préférable que tous reviennent au travail plutôt que d'entreprendre des mesures disciplinaires, ceci facilitera le retour à la normale. "Nous devons recréer un climat de travail agréable, autant entre les employés eux-mêmes, qu'avec l'employeur."

Aide aux réfugiés du Zaïre

KINSHASA (AFP) — Le gouvernement canadien a décidé d'octroyer une aide de \$500,000 aux réfugiés installés sur le territoire zairois. Ces \$500,000 prélevés sur les fonds du programme canadien de l'aide humanitaire font partie de la subvention globale de \$22,4 millions que le Canada s'est engagé à allouer dans le cadre de l'aide aux réfugiés en Afrique, précise le communiqué.

Cette aide sera affectée principalement au programme d'habitat et de distribution de vivres ainsi qu'à l'action sanitaire.

Le Zaïre, selon des sources proches du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), héberge près de 400,000 réfugiés ougandais, angolais, rwandais, burundais et zambiens, soit un peu moins du dixième du nombre total de réfugiés recensés en Afrique qui s'élève à 5 millions.

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00
647-3233 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vincent est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

Québec, mardi 18 août 1981

Le Conseil des gens d'affaires: Quinze pour 100 des PME québécoises en faillite dans les prochains mois

par Pierre BEAUREGARD

MONTREAL (PC) — Selon le Conseil des gens d'affaires du Québec, 15 pour 100 des petites et moyennes entreprises du Québec seront accusées à la faillite ou devront battre en retraite au cours des prochains mois, en raison des taux d'intérêt extrêmement élevés exigés par les institutions prêteuses.

Par la voix de son président, M. J. J. Pierre Tremblay, l'organisme a également soutenu hier au cours d'une conférence de presse que les interventions "ultra-centralisatrices" du gouvernement d'Ottawa étaient à l'origine d'une poussée inflationniste de 13 pour

100 en 1981, d'un taux prévu de 11.6 pour 100 pour 1982 et de 7.3 pour 100 de chômage.

Pour le conseil, le gouvernement Trudeau veut donc "laisser mourir les petites entreprises québécoises", qui, pourtant, sont responsables de quatre pour cent du produit intérieur brut québécois, grâce à un chiffre d'affaires de \$24 milliards.

En 1980, ces PME ont ainsi créé 62,000 nouveaux emplois.

Selon les statistiques du gouvernement québécois, rappelle M. Tremblay, les entreprises tombant dans cette catégorie atteignent le nombre de 140,000.

M. Tremblay a réclamé du gouvernement fédéral qu'il étende

sans délai l'indexation des impôts sur les bénéfices des PME et crée un régime de dégrèvements fiscaux exclusifs aux petites et moyennes entreprises.

Besoins réalistes

Le conseil exhorte également le pouvoir fédéral à créer un régime d'aide sélective à la petite et moyenne entreprise répondant à des besoins réalistes.

En ce sens, les normes d'admissibilité au crédit de la Banque fédérale de développement doivent être révisées sans délai.

Si les contraintes exercées par les taux d'intérêts ont un tel effet sur les PME, d'indiquer le président

du conseil, ce que ces dernières évoluent dans un perpétuel contexte qui leur interdit à toutes fins utiles un financement non problématique, même si elles réalisent parfois d'excellentes affaires.

"Le 13 juin, a affirmé M. Tremblay, le conseil mettait les autorités gouvernementales en garde contre le risque élevé de faillites dans les PME.

"A peine deux mois plus tard, le surintendant des faillites au ministère fédéral des Consommateurs nous faisait savoir que 1,594 entreprises avaient déclaré faillite au Québec de janvier à juin dernier, soit une augmentation de 40 pour 100 par rapport à l'an dernier.

Attitude désinvolte

"Même si le ministre fédéral de la Consommation, M. André Ouellet affirme surveiller de près les statistiques qui ne semblent pas l'ameuter pour la peine, nous estimons qu'une attitude aussi légère et désinvolte de la part du gouvernement fédéral est carrément déplacée en pleine période de choc financier".

Selon le Conseil des gens d'affaires du Québec, le gouvernement Trudeau devrait, comme l'ont réclâmé les premiers ministres à Victoria, assumer sans délais des interventions ponctuelles dans l'économie et "cesser de prendre des décisions centralisatrices ou trancières".

Le conseil s'est dit d'autre part "très heureux" de l'inscription à la Bourse de Montréal d'une première PME, soit la société Comterm de Pointe-Claire.

"C'est un premier pas vers la création d'une bourse régionale telle que nous la préconisons en mars dernier et de semblables efforts permettront à d'autres PME aux prises avec des difficultés de financement, de pouvoir obtenir des liquidités par le biais d'un capital-actions".

L'organisme, dont font partie quelque 400 PME, estime que la conjoncture économique actuelle doit déboucher sur une concertation permanente entre les patrons et les syndiqués.

Lynn MacLeod: ce serait la fin

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — L'usine de moulage de pièces en acier "La métallurgie Lynn MacLeod Ltée", à Thetford-Mines, en serait à son dernier sursis. Retardée depuis janvier dernier, la fermeture de l'entreprise qui emploie 240 personnes, serait inévitable à la suite de l'avortement récent d'un projet de relance. Le principal créancier garanti, la Banque Royale du Canada, s'apprêterait à se retirer du dossier après avoir réussi à récupérer une partie de ses fonds.

En sérieuses difficultés financières, la firme "Produits d'ingénierie Lynn MacLeod Ltée" et sa filiale "La métallurgie Lynn MacLeod Ltée" avaient été fondées dans le district judiciaire de Frontenac, en novembre dernier, une proposition de concordat pour un montant de \$9.4 millions.

Les principaux créanciers garantis étaient la Banque Royale du Canada (\$3,483,789) et la Société de développement industriel (SDI) du Québec (\$3,206,887). La banque possédait une équité de \$1,825,030 tandis que la SDI en avait une de \$532,517.

De moratoire en moratoire, l'usine a poursuivi ses activités et la menace de mise en faillite ne fut jamais exécutée. Le dernier sursis prendra fin le 15 septembre prochain.

Selon un document préparé par la firme de syndics Coopers &

Lybrand, pendant l'exercice financier de cinq mois terminé le 28 février 1981, la métallurgie a réalisé un déficit de \$600,000. Toutefois, pendant cette période, des remboursements de \$1.2 million ont été effectués à la banque (\$740,000 sur le "découvert" et \$500,000 sur la marge de crédit) tandis que la dette aux créanciers a augmenté de \$272,000.

Pendant cette même période, la compagnie a récupéré \$546,000 en comptes à recevoir et baissé de \$1 million ses inventaires.

La perte nette subie par l'entreprise pour l'année achevée le 30 septembre 1980 s'était élevée à \$1,089,542.

Relance avortée

Plusieurs projets de relance de l'usine ont été étudiés au cours des derniers mois. Le plus récent a échoué la semaine dernière alors que par un vote de 135 à 35 les employés à l'heure ont refusé de travailler, au taux régulier, quatre heures de plus par semaine (44 au lieu de 40) pendant une année en échange d'actions qu'ils auraient détenues dans l'entreprise.

Selon ce projet prairain par deux créanciers ordinaires, la Banque fédérale de développement aurait consenti à la nouvelle administration une assurance-prêt (endossement) de \$2 millions tandis que le gouvernement québécois aurait accordé une subvention de \$500,000 dans le cadre d'un programme OSE.

La fusion Du Pont-Conoco est confirmée

WILMINGTON, Del. (AP) — C'est à une écrasante majorité que les actionnaires de Du Pont ont approuvé hier la reprise de la compagnie pétrolière Conoco par leur société, au coût de \$7.7 milliards.

Le président du conseil de Du Pont, Edward Jefferson, a déclaré que la transaction devrait arriver à sa conclusion le 1er octobre.

L'assemblée extraordinaire qui a eu lieu hier, quelques actionnaires de la grande société de produits chimiques ont critiqué les contrats d'emploi qui garantissent les appointements du président du conseil et des autres dirigeants de Conoco, même s'ils démissionnaient.

M. Jefferson a expliqué aux actionnaires de Du Pont que l'acquisition rendrait la société moins soumise aux grandes variations des prix du pétrole et du gaz et la mettrait dans une meilleure position de concurrence avec les sociétés de produits chimiques.

La fusion de Du Pont et Conoco engendrera la septième plus importante entreprise industrielle des Etats-Unis.

"Au cours de ce siècle, a dit M. Jefferson, Du Pont n'a cessé de diversifier ses activités. A présent, nous allons diversifier dans le secteur énergétique. Nous avons contribué à la science et à la technique dans tous les domaines dans lesquels nous nous sommes lancés. J'ai confiance qu'il en ira de même une fois que nous serons avec Conoco dans le secteur énergétique."

Les chefs d'entreprises devront révéler leur paie

marcel boutin
votre argent

Les dirigeants les mieux rémunérés des entreprises devront dévoiler, individuellement, le montant total de leurs revenus annuels, si une proposition mise de l'avant par la Commission des valeurs mobilières du Québec reçoit l'approbation des autorités provinciales.

Selon le président de la CVMQ, M. Paul Guy, cette information est nécessaire aux investisseurs pour que ceux-ci puissent déterminer ce qu'il en coûte pour l'administration de différentes entreprises.

Aux termes du projet de règlement élaboré par la Commission des valeurs mobilières, les compagnies publiques qui veulent vendre leurs actions aux investisseurs québécois devront énumérer les salaires et les bénéfices attribués à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés.

Cette information devra être donnée dans les prospectus et les

circulaires concernant les avis de procréation. On devra y inclure le montant des commissions, des primes, des jetons de présence, la valeur des options d'actions, des droits de souscription, les allocations de logement, les avantages tirés des régimes de pension, etc.

De plus, les compagnies devront donner des informations concernant le total de la rémunération et des bénéfices attribués à tous leurs principaux dirigeants, et non pas seulement le montant alloué individuellement aux cinq personnes les mieux rémunérées.

Les administrateurs, présidents, vice-présidents, secrétaires, trésoriers, contrôleurs, directeurs généraux et les titulaires de postes équivalents sont considérés, par la CVMQ, comme des participants à l'administration d'une entreprise.

Date limite: 14 septembre

La Commission des valeurs mobilières n'a pas encore décidé de tenir des audiences publiques sur la question de la rémunération; cependant, les particuliers et les organismes désireux de formuler des observations à ce sujet pourront le

faire d'ici le 14 septembre en s'adressant à la commission dont l'adresse est la suivante: C.P. 246, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1G3.

Un certain nombre de grandes entreprises, au Canada, communiquent déjà à leurs actionnaires des renseignements concernant la rémunération de leurs dirigeants. Il s'agit principalement de corporations dont les actions sont inscrites aux bourses américaines et qui sont soumises à la réglementation de la Commission américaine des valeurs mobilières, de Washington, au sujet de la divulgation des salaires et avantages financiers attribués à la haute direction des entreprises.

Selon les règlements actuels en vigueur au Canada au sujet de la divulgation des renseignements sur la rémunération, les compagnies doivent révéler le total des salaires et bénéfices attribués à leurs administrateurs et principaux dirigeants. Cependant, elles ne sont pas tenues d'indiquer le montant alloué individuellement.

Le nouveau règlement préconisé par la CVMQ s'inscrit dans le cadre de la réforme globale des lois des valeurs mobilières au Québec, réforme entreprise il y a quelques années.

GAGNEZ \$75,000 - \$150,000 PAR ANNÉE

Société avec plan de mise en marché unique, recherche représentants(ess) agressifs(ives) avec expérience pour ouvrir le marché canadien, l'Amérique du Sud et l'Europe avec produits révolutionnaires ayant l'habileté de prendre 80% du marché. Références exigées. Doit avoir capital pour dépenses de voyage.

Téléphonez à
M. Dion (418) 871-0030
ou après 19 heures à: (418) 872-9494

ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES... ABONNEZ-VOUS!

647-3333

AUGMENTEZ ET SECURISEZ

vos revenus d'intérêts grâce à vos impôts.

E. K. WILLIAMS
consultants
694-9073

Avis: en par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 juin 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Coussico Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec le 3e jour d'août 1981, sous le numéro 1022398.

Le 11e jour d'août 1981.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Un marché faible

Un repli a été observé hier à la Bourse de Montréal et l'indice composé a terminé la séance en baisse de 1.82 à 370.16. Le volume était de 732,282 actions en comparaison de 904,406 vendredi dernier. Les pétrolières ont perdu 12.87 à 760.50, Gulf Oil cédant 3-8 à \$29 7-8, Dome Petroleum 1-8 à \$20 3-4, Shell Canada 1-4 à \$26 1-8, Imperial Oil A 1-2 à \$36 1-2, Husky Oil 1-2 à \$16 7-8, BP Canada \$2 1-2 à \$55

20 1/4%

Certificats à échéance de 30 à 59 jours minimum \$10,000

Communiquer avec votre courtier ou

Téléphoner: Service de placements
1, place Ville-Marie
Montréal, Québec H1B 2E1
(514) 864-1073

Morguard

Corporation de Placements Hypothécaires d'Habitations Morguard

Membre de l'Assurance-Depôts du Canada
Inscrite à la Régie de l'Assurance-Depôts du Québec.
Taux sujet à changements.

montréal

Volume des transactions: 732,282 actions. — Industrielles: 402.94 en baisse de 3.32

1-2, Texaco Canada \$1 à \$43 et Hudson's Bay Oil and Gas 3-8 à \$47 3-8. D'autre part les industrielles reculent de 3.32 à 402.94 et les papiétières de 1.80 à 252.53, tandis que les services publics montent de 2.21 à 267.08 et les papiétières de 1.80 à 252.53. Les pertes l'emportent sur les gains par 66 à 35 et 53 valeurs sont stationnaires. Aquitaine perd 3-4 à \$6 1-4, Bell Canada 1-8 à \$17 3-4, Mercantile Bank 1-4 à \$14 1-2, Power Corp. 3-8 à \$21 1-8 et Stelco A 3-8 à \$34 7-8. Banque nationale gagne 1-8 à \$11 3-4, CP Ltd \$1 7-8 à \$53 3-8, Consolidated Bathurst A 1-4 à \$25, CP Enterprises 1-8 à \$23 7-8 et Domtar \$1 1-4 à \$34 1-2.	
Cours transmis par la Presse Commerciale	Cours transmis par la Presse Commerciale
Titres: Ventes Haut Bas Ferm. Chang.	Titres: Ventes Haut Bas Ferm. Chang.
Alcan 1275 22 1/2 22 1/2 +	Alcan 1275 22 1/2 22 1/2 +
Amco 100 10 10 10 +	Amco 100 10 10 10 +
Aurifer 75 27 1/2 27 1/2 +	Aurifer 75 27 1/2 27 1/2 +
Bank of Montreal 100 10 10 10 +	Bank of Montreal 100 10 10 10 +
Bank of New York 100 10 10 10 +	Bank of New York 100 10 10 10 +
Bank of Toronto 100 10 10 10 +	Bank of Toronto 100 10 10 10 +
Bank of Victoria 100 10 10 10 +	Bank of Victoria 100 10 10 10 +
Bank of Western 100 10 10 10 +	Bank of Western 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West 100 10 10 10 +	Bank of the North West 100 10 10 10 +
Bank of the South West 100 10 10 10 +	Bank of the South West 100 10 10 10 +
Bank of the East 100 10 10 10 +	Bank of the East 100 10 10 10 +
Bank of the West 100 10 10 10 +	Bank of the West 100 10 10 10 +
Bank of the North West	